Commune de Vailly
HAUTE - SAVOIE
Vallée du Brevon

# VAILLY



Janvier 2017

Bulletin d'informations municipales

# SOMMAIRE


Mot du Maire ..... p. 3

GESTION COMMUNALE
- Les travaux ..... p. 4-5-6
- L'adressage communal ..... p. 7
- Les subventions aux associations ..... p. 8

INTERCOMMUNALITÉ
- Le Pôle Enfance ..... p. 9
- Vivre avec ses déchets ..... p. 10

VIE QUOTIDIENNE
- Risques du monoxyde de carbone ..... p. 11
- Les parents d'élèves ..... p. 12-13
- Tradition : la batteuse ..... p. 14-15
- On en a parlé ..... p. 16-17
- Agenda ..... p. 18-19




# Etat civil

## Naissances

Le 11 janvier 2016, Elsa CHARLES
*fille de Jean-Marc CHARLES et de Marine MOREL-CHEVILLET, Le Sage.*

Le 29 janvier 2016, Gabrielle FUKAO
*fille Kyo FUKAO et de Nathalie DELALE, Le Lavouet.*

Le 31 janvier 2016, Myla ODIARD
*fille de Victor ODIARD et de Marie-Anaïs TRABICHET, Marphoz.*

Le 21 avril 2016, Enoha BOUVET
*fils de Anthony Bouvet et de Marina JUILLARD, Le Lavouet.*

Le 4 juin 2016, Noé LAQUENAIRE-ALLÈGRE
*fils de Rudy LAQUENAIRE-ALLÈGRE et de Anaïs CORDIER, Chez Perroux.*

Le 18 juin 2016, Nina LYARDET GOURVEST
*fille de Florent LYARDET et de Christelle GOURVEST, Les Charges d'en Bas.*

Le 19 août 2016, Mattéo BIZART
*fils de Valentin BIZART et de Mélissa BOGUD, Le Lavouet.*

Le 15 septembre 2016, Alice MEYNET-MEUNIER
*fille de Simon MEYNET-MEUNIER et de Emilie BOUVIER, Marphoz.*

Le 20 septembre 2016, Noélie CHATELAIN
*fille de Stéphane CHATELAIN et de Mélissa GAYDON, Les Aix.*

Le 29 novembre 2016, Noah DIVES
*fils de Maël DIVES et de Sabine LAIZÉ, Le Lavouet.*

## Mariages

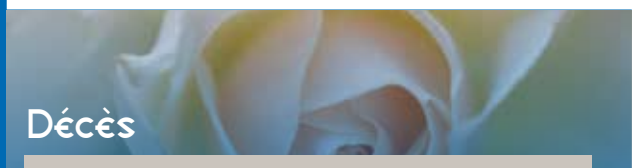
Le 28 mai 2016, Arnaud TRABICHET et Magalie BIDAL, *Canivet.*

Le 4 juin 2016, Marc JACQUIER et Lucie GOHARD *(domiciliés à Lardy).*

Le 25 juin 2016, Clément MEHL et Laura BONDAZ *(domiciliés à Bellevaux).*

Le 6 août 2016, Sylvain VUATTOUX et Coralie FAVRAT, *Chef-Lieu.*

Le 10 septembre 2016, Franck FERNANDES et Monique PERTUISET, *Sous-la-Côte.*



## Décès

Le 12 janvier 2016, Claudia TRABICHET, née en 1921, *Marphoz.*

Le 23 février 2016, Jean-Claude MOREL-CHEVILLET, né en 1946, *Les Charges d'en Bas.*

Le 8 mai 2016, Clément TRABICHET, né en 1940, *La Côte.*

Le 11 mai 2016, Marie-Pierrette LORTSCH, née en 1953, *Sous-la-Côte.*

Le 26 juillet 2016, Michel TRABICHET, né en 1936, *Marphoz.*

Le 4 août 2016, Charlotte BOUVIER, née en 1923, *Sous-la-Côte.*

Le 24 octobre 2016, Pierre MOREL-CHEVILLET, né en 1933, *Chef-Lieu.*

# Edito



*Nous vous proposons avec ce 5e bulletin de parcourir l'année 2016 en évoquant les dossiers importants qui ont mobilisé le Conseil Municipal durant les 12 derniers mois : acquisition d'un nouveau bus pour le transport scolaire, création de l'ASA des 3 Becs, réhabilitation des stations d'épuration, rénovation de l'auberge du Billiat, adressage et numérotation des voies.*

*Si en 2016, nous avons consacré du temps à l'élaboration des programmes et des recherches de financements, nous sommes entrés dès décembre 2016 dans la phase opérationnelle pour trois gros chantiers. C'est ainsi que les travaux de la réhabilitation des STEP de Sous-La-Côte et du Lavouet vont se poursuivre jusqu'à la fin janvier. Le 5 janvier, c'est la réhabilitation de l'auberge du Billiat qui a débuté pour une durée de quatre mois. La création du réseau d'assainissement collectif du Chef-Lieu devrait, elle, être lancée au cours du second semestre 2017.*

*Comme vous pouvez le constater, notre environnement évolue, se transforme, s'adapte. Si la commune reste aujourd'hui encore un échelon indispensable de proximité et de solidarité entre les habitants, parallèlement, l'intercommunalité s'impose pour répondre avec plus d'efficacité et de cohérence aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de demain.*

*Pour 2017, je souhaite donc le meilleur pour notre commune et notre territoire du Haut-Chablais. Que les changements qui vont encore bouleverser l'organisation de nos collectivités, avec des transferts de compétences, nous donnent l'occasion de travailler efficacement tous ensemble.*

*Et après une année 2016 marquée encore par une actualité tragique, permettez-moi simplement de vous adresser mes vœux les plus sincères de santé, de paix et de joie partagée.*

*Yannick TRABICHET*

Mot du Maire

**Pour contacter votre mairie**
04 50 73 80 07
secretariat@vailly74.fr
www.vailly74.fr

Ouverture du secrétariat :
- le lundi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- le mardi 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- Fermé le jeudi.


- Directrice de la publication : Yannick Trabichet
- Comité de rédaction : Marlène Bondaz, Céline Chevallet, Romain Gurliat, Laurent Nazaire, Sylvain Rochy, Michaël Stehlin
- Création et impression : Fillion Imprimerie 74200 Allinges
Papier écolabelisé Norme FSC

# Les travaux

## Le transport scolaire : un service pour les familles

Le nouveau véhicule, un Renault Master de 17 places, a été livré en février 2016. Roland et Jean-Pierre, parcourent matin et soir, à tour de rôle, tous les hameaux de la commune (sauf le Feu, les Plagnes et les Granges Bouvier car il n'y a pas d'enfants scolarisés à l'école élémentaire) et même au-delà, puisqu'un accord a été passé avec la Commune de Reyvroz pour les enfants d'Outrebrevon.



Le transport scolaire, en chiffres :
52 enfants transportés quotidiennement
56 km par jour
2 heures de transport par jour
Valeur d'achat : 36 982 € ; Subvention départementale : 12 160 € ;
Reprise de l'ancien véhicule : 2 500 € ; Coût à la charge du budget communal : 22 322 €

## La réhabilitation des STEP de Sous-La-Côte et du Lavouet

Les deux stations mises en service en 2003, font l'objet d'un contrôle annuel au titre de l'autosurveillance. Or, depuis 2013, la STEP de Sous-la-Côte ne respecte plus l'arrêté de rejet NM-03-2 du 12/02/2003 pour le paramètre azote. De fait, le Préfet de la Haute-Savoie a demandé à la commune de mettre en œuvre les mesures nécessaires au respect de cet arrêté sous peine de mise en demeure.
Suite à un diagnostic établi en décembre 2014, par le Cabinet Montmasson, la commune de Vailly a lancé l'opération consistant à améliorer le fonctionnement des stations d'épuration afin d'être en conformité avec les exigences de rejet actuelles.



Les travaux ont débuté le lundi 5 décembre 2016 pour une durée de 2 mois. C'est l'entreprise SADE (69741 GENAS) qui est titulaire du marché, l'entreprise GIROD intervient en qualité de sous-traitant.
L'opération de réhabilitation comprend :
• Des travaux de curage avec démontage préalable des équipements,
• Génie civil des ouvrages (cloisonnement) et mise en œuvre des matériaux filtrants,
• Equipements des ouvrages (dépose et repose de tuyauteries, échelles d'accès ....),
• Plantation de roseaux et remise en état des abords.

# LA FORÊT DANS TOUS SES ÉTATS !

## Deux dossiers importants en 2016 : Création de l'ASA des 3 Becs et réalisation de la coupe sanitaire (attaque de scolytes) sur le secteur d'Hermone.




**ASA forestière de Vailly, une première dans le département de la Haute-Savoie.**
11 avril 2016 : Arrêté préfectoral portant création de l'association Syndicale Autorisée (ASA) des 3 Becs.
11 juin 2016 : Première assemblée générale des propriétaires (155 voix présentes ou représentées sur un total de 345) - Approbation des statuts, élection du syndicat et acceptation du projet de desserte forestière.
25 juin 2016 : Election du Président (Mme Yannick Trabichet) et du Vice-Président (M. Romain Mathieu)
22 juillet 2016 : Désignation du Maître d'œuvre (Coforet)
Août 2016 : Dépôt dossier demande de financement.
**La volonté des propriétaires, l'engagement de la commune et le travail des partenaires ont permis de concrétiser ce projet engagé depuis 2012.**



*Coupes sanitaires sur des parcelles privées du massif d'Hermone supervisées par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture*



*L'extension de la cour de l'école*

## Quoi de neuf dans le Chef-Lieu ?

Nous avons profité des vacances scolaires pour réaliser des travaux d'enrobés dans l'extension de la cour de l'école. Le talus sera planté au printemps. Un petit jardin sera aménagé pour les scolaires côté Place de la Vogue.

Le plancher des salles de classe, qui a supporté pas mal de Vailliérands, a été remplacé par un revêtement de sols. Celui de la salle du Conseil a également été changé.
Enfin, vous avez pu constater que de nouveaux abris bus avaient été installés ! Les précédents menaçaient de s'effondrer malgré les efforts consentis par les agents communaux pour leur assurer la stabilité.



*Le revêtement des salles de classe*

# Réhabilitation de l'auberge communale du Billiat



*L'ancienne maison Duchêne*

Le Dauphiné 18-5-82

Inauguration

## Bar-restaurant communal, « Le Billat » a ouvert ses portes à Vailly

**« Si bien de mélodieux accords ont retenti dans les pièces de ce bâtiment prêté naguère à l'Union instrumentale de Vailly pour ses répétitions et cours de musique, samedi ces accords se sont harmonisés pour fêter la nouvelle conception de cet établissement communal », devait déclarer M. Frezier, maire de Vailly, dans son discours d'inauguration du bar-restaurant communal « le Billat ».**

Avant d'aboutir à cette réalisation, il a fallu de nombreuses démarches que rappela M. Frézier, en rendant hommage à ses deux prédécesseurs MM. Joseph Morel-Chevillet et Jérome Bouvier.

En 1964, le conseil municipal décida l'acquisition de l'ancien hôtel appartenant à la famille Duchêne. En 1977, le conseil municipal et son maire, M. Bouvier, soucieux de remettre en valeur la commune décidaient de transformer et de rénover ce bâtiment.

Dans une première tranche de travaux, quatre gîtes ruraux et deux studios étaient aménagés. L'ouverture du bar-restaurant correspond à la seconde tranche des travaux.

Il est envisagé d'entreprendre la démolition de la vieille batisse, annexe de la maison Duchêne qui défigure le Billat, pour y ériger des garages communaux.

« Si les perspectives d'aménagement et d'embellissement ne manquent pas à Vailly, le plus important « l'apport financier » reste à résoudre, souligna le maire qui, en remerciant les personnalités de leur présence, sollicita l'aide financière des parlementaires et du conseil général.

En présence de MM. Bouvier, sénateur et des maires des communes environnantes, M. Sautier, député, eut le plaisir de couper le ruban symbolique donnant accès au bar-restaurant où le verre de l'amitié fut trinqué en compagnie de M. et Mme Pignier, gérants du Billat et de nombreux Vaillerands.

**Notre photo :** Pendant l'allocution inaugurale du maire, M. Frézier.

H. TRITSCH




UNE BELLE BROCHETTE DE PERSONNALITÉS POUR L'INAUGURATION D'UNE AUBERGE COMMUNALE. (Photo Messager)

Le Messager 21-5-82

## Vailly a inauguré son auberge communale

« Chez Duchesne » est mort, vive « Le Billat » ! Si elle a changé de nom, la vieille bâtisse qui menaçait ruine au cœur du village n'a pas changé de vocation pour autant. Restaurant privé (le dernier de Vailly !) jusque dans les années 60, elle est devenue 20 ans plus tard une auberge communale. Mais quelle métamorphose entre-temps ! Sous la baguette magique de l'architecte, M. Déprat, la maison fort décrépie d'hier a retrouvé aujourd'hui une seconde jeunesse pour faire honneur à sa nouvelle vocation.

En oubliant « Chez Duchesne » pour mieux baptiser « Le Billat », les Vaillerands ont tourné samedi dernier une page de leur histoire. Plus qu'un simple changement d'appellation, cette inauguration a marqué la volonté de la municipalité de réanimer le chef-lieu en faisant revivre ce restaurant qui lui manquait depuis si longtemps.

L'inauguration a rassemblé devant l'auberge communale la grande foule des habitants, musiciens en tête, et de très nombreuses personnalités parmi lesquelles MM. Bouvier, sénateur, et Sautier, député. Une cérémonie à la fois officielle et familiale, comme devait la qualifier M. Frezier, maire de Vailly, qui remercia de leur présence la population et les élus, avant d'évoquer l'histoire déjà bien chargée de ce bâtiment. A cette occasion, il rendit hommage à ses deux prédécesseurs, MM. Joseph Morel-Chevillet, qui racheta le restaurant en 1964 pour le prêter ensuite à l'union instrumentale de Vailly, et Jérôme Bouvier qui le restaura à partir de 1977.

A l'origine, le projet municipal ne devait comprendre que la réalisation de deux studios et de quatre gîtes ruraux. Mais à l'automne dernier, le conseil décidait également l'aménagement d'un bar-restaurant. Six mois plus tard, « Le Billat » ouvre ses portes, le tout pour un investissement dépassant le million de francs.

Après l'inauguration et les discours officiels, la parole est au cuisinier. Depuis jeudi, Christine et Alain Pignier, les gérants, vous attendent à Vailly pour vos repas d'amoureux ou d'affaires, vos noces et banquets, etc. Leurs menus, leur carte et leurs spécialités sauront séduire. Avis aux amateurs.

*Articles du Dauphiné Libéré et du Messager de 1982 suite à l'inauguration du Billat*



Menu banquet "Chez Duchêne"



*Patrice et Renée Pelletier*

La commune est copropriétaire de la partie de bâtiment situé au rez-de-chaussée de l'ancienne maison "Duchêne". Le restaurant "Le Billiat", qui a ouvert en 1982, est depuis plus de 25 ans, exploité en gérance par Patrice et Renée Pelletier. Ce bâtiment est un élément important du patrimoine communal, son activité "restauration" est un atout économique qui participe à la vitalité du Chef-Lieu de la commune, et qui contribue au maintien et à la valorisation d'un savoir-faire à travers une cuisine traditionnelle renommée.

Le conseil Municipal de Vailly a souhaité, dès 2014, engager une réflexion sur une réhabilitation des locaux. Après le diagnostic, l'étude de faisabilité, le montage du projet, le 3 janvier 2017, la phase travaux a débuté. Le restaurant a donc fermé ses portes à la fin du mois de décembre pour une durée de 4 mois. La réouverture, avec la famille Pelletier est prévue pour la fin du mois d'avril (pour la Vogue de Vailly !).

# L'adressage communal se concrétise

## POURQUOI ?

Actuellement à Vailly, l'adresse correspond aux noms des hameaux. Certains habitants utilisent aussi le nom cadastral ou le nom proposé dans une première ébauche de l'adressage communal. Mais cette adresse ne comporte ni nom de voie, ni numéro. Or, sans nom ni numéro, l'accès au domicile est difficile, aussi bien pour les facteurs que pour les services de secours ou les services à domicile. Les touristes également se retrouvent désorientés lors de la recherche de leur lieu de vacances, d'un commerce ou d'un restaurant.



*Le nom des hameaux et le nom des voies seront complémentaires*

## POURQUOI NE PAS AVOIR POURSUIVI LE PROJET LANCÉ PAR LE PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL ?

Le projet était incomplet et ne couvrait pas l'ensemble des voies de la commune. Par ailleurs, le système métrique s'impose à une commune comme la nôtre et non la numérotation comme en ville.
Il est également nécessaire de travailler avec un cabinet spécialisé pour bénéficier d'une assistance technique efficace permettant la transmission des données informatisées aux organismes concernés (Poste, cadastre...).
C'est le Cabinet CICL qui a été choisi pour travailler sur la dénomination des voies de Vailly.

## EST-CE OBLIGATOIRE ?

Ni le code de la voirie routière ni le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) n'imposent l'obligation de procéder à la dénomination des rues aux communes de moins de 2000 habitants. Depuis les lois de décentralisation de 1982, la dénomination des rues relève exclusivement de la compétence des communes. Ainsi, l'initiative de baptiser une rue appartient à la seule commune concernée.

## QUI DÉCIDE ?

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal. La délibération fixant la dénomination d'une rue est adoptée, comme toute délibération, selon les règles de majorité applicables au sein du conseil municipal. Même s'il est seul compétent pour prendre une telle décision, le C.M. peut consulter la population. Le choix de la dénomination est libre ; il n'est lié ni par les documents cadastraux, ni par les appellations figurant sur les cartes établies par l'IGN. Concernant les voies privées, cette compétence appartient aux particuliers concernés.

## COMMENT ?

Le Conseil Municipal a souhaité que les propositions de dénomination soient portées à la connaissance de la population. Certains d'entre vous sont donc venus en mairie durant le mois de novembre pour faire part de vos remarques ou suggestions. Une commission se réunira tout début janvier pour arrêter définitivement les dénominations.
L'adressage est porté à la connaissance du public au moyen d'inscriptions permanentes placées au croisement ou en début des voies d'accès et, selon les possibilités, par des plaques indicatrices fixées sur des poteaux ou en façade côté voirie des immeubles.

## QUI PAIE ?

Les dépenses liées à l'installation, l'entretien et le renouvellement de ces plaques sont à la charge de la commune.

# Les subventions aux associations

Lors de sa séance du 20 mai 2016, le conseil municipal a voté le montant des subventions attribuées aux associations.

Petit rappel : en début d'année un dossier de demande de subvention avait été formalisé. Ce formulaire, destiné aux associations, était disponible en mairie ou en téléchargement sur le site internet de la commune. Les dossiers reçus ont été examinés par la Commission "Affaires scolaires, Vie associative, Culture, Jeunesse, Sport et Vie quotidienne" qui a proposé de privilégier les associations communales et intercommunales.

La demande de l'Union Instrumentale de Vailly pour le renouvellement de costumes a fait l'objet d'une attention particulière.

## ASSOCIATIONS DE VAILLY

- Association sportive scolaire ..... 1 000 €
- Club d'amitié les Mésanges ..... 400 €
- Section AFN ..... 300 €
- Union Instrumentale ..... 2 500 €

## ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

- Attitud'Altitudes ..... 100 €
- Bell' gym club ..... 150 €
- Brevon-Bénin ..... 200 €
- Chœur du Brevon ..... 200 €
- F-C Brevon ..... 150 €
- MJC du Brevon ..... 400 €
- Secours en montagne ..... 150 €
- Ski-Club de Lullin ..... 200 €

} **5750 €**

"Depuis le 1er janvier 2017, les associations communales et intercommunales disposent d'un espace associatif dans les anciens locaux du SIVOM pour leurs réunions, AG, rencontres...
Réservations auprès du secrétariat de mairie.

Pour cette année, le dossier de demande de subvention pour les associations est disponible depuis le début du mois de décembre sur le site www.vailly74.fr ou auprès du secrétariat de mairie.
La date limite du dépôt du dossier en mairie est fixée au **31 janvier 2017**.



*L'association Brevon-Bénin*

# Le pôle enfance / petite-enfance de Pimberty

Le pôle enfance / petite-enfance de Pimberty va bientôt devenir une réalité. Ce projet a été confié au cabinet M'Architecte et comprend :

- Pour l'école maternelle du Val d'Hermone : la création d'un dortoir/salle d'activité, l'agrandissement de la cantine, la réhabilitation de la toiture et des menuiseries, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Pour la crèche "Les Bout'Chou du Brevon" : la création d'un bâtiment permettant d'augmenter la capacité d'accueil de 13 à 16 places.
- Pour les deux structures : la création d'une chaufferie-bois, la réhabilitation du système d'assainissement, la voirie et le parking, la mutualisation de l'office de liaison pour les repas.

## COÛT ESTIMATIF : 1 500 000 EUROS HT

Financés selon différentes clés de répartition par la Communauté de Communes du Haut-Chablais et le SIVU du Val d'Hermone (Lullin, Reyvroz et Vailly).

## DÉBUT DES TRAVAUX :

Fin du premier semestre 2017.





# Une nouvelle façon de vivre avec ses déchets

Sur la commune de Vailly, quatre points d'apport volontaire (PAV) ont été installés sur les axes principaux de circulation : place de la Vogue, Pimberty, les Charges, déchetterie des Plagnes mais vous pouvez utiliser l'ensemble des PAV du territoire de la CCHC. Ils centralisent l'ensemble de vos déchets : ordures ménagères, verre, emballages recyclables (pour rappel : papiers, bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et aluminium, cartonnettes et briques alimentaires). Le ramassage en porte à porte des ordures ménagères a donc pris fin en décembre. Une réunion d'information publique a eu lieu le 9 décembre à Vailly pour les habitants de Reyvroz, Lullin et Vailly, l'occasion pour chacun de poser ses questions et d'exprimer aussi ses inquiétudes ou ses désaccords.

## Genèse du projet

En plus des colonnes aériennes pour le recyclage du verre, des papiers et des emballages, l'ancienne communauté de communes de la vallée d'Aulps avaient également mis en place un système de collecte volontaire des ordures ménagères, grâce à des gros bacs sur roulettes dont il fallait assurer la maintenance et le lavage. Peu résistants dans le temps, souvent débordants et nauséabonds, les élus d'alors avaient souhaité trouver une solution plus esthétique en faisant le choix de conteneurs semi-enterrés. A la création de la Communauté de communes du Haut-Chablais, une partie des communes de la vallée d'Aulps étaient déjà équipées et les premiers résultats étaient satisfaisants.

## Les PAV : qu'a-t-on à y gagner ?

- Plus d'équité sur le territoire... certains hameaux de la commune n'ont déjà plus de collecte de leurs ordures ménagères en porte à porte. Désormais tous les habitants devront fournir le même effort en apportant leurs déchets aux PAV.

- Centraliser les déchets, c'est favoriser le tri ! La vallée d'Aulps constate une augmentation des volumes de déchets recyclables depuis l'installation de ses conteneurs semi-enterrés. Tout se trouve au même endroit, c'est donc plus pratique. On constate également une amélioration quant à la propreté des sites de collecte.

- Contenir les coûts de collecte : les PAV permettent de réduire le nombre de collecte et de limiter les trajets de ramassage. En 2017, le taux de la TEOM passera pour les quatre communes de la vallée de 8,50 % à 7,83 %. Le conseil communautaire a voté le passage progressif à un taux unique de 6,30 % en 2026 pour toutes les communes du territoire.

- Enfin et surtout, finie la corvée du nettoyage de son bac à poubelle, oubliées les disputes conjugales "T'as encore oublié de sortir les poubelles !"... avec les PAV, c'est vous qui décidez du jour et de l'heure, en fonction de vos déplacements.

Si ces changements dans nos habitudes seront vite adoptés par la majorité d'entre-nous, nous avons conscience que cela peut être plus difficile pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion. C'est donc à nous tous d'être vigilants pour apporter une solution aux personnes isolées, ce qui prouvera une fois de plus qu'à Vailly, l'entraide n'est pas juste un mot !

Un déchet qui ne coûte rien est un déchet qu'on ne produit pas. En limitant l'achat de produits suremballés et de portions individuelles, nous avons le pouvoir de faire pression sur les industriels et de réduire le poids de nos poubelles. A lire "Famille presque zéro déchet", de Jérémie Pichon et Bénedicte Moret, c'est drôle et plein d'idées pratiques !

# Information sur les risques liés au monoxyde de carbone



## 1. Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).
Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

## 2. Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et ne bouchez jamais les aérations de votre logement.

## 3. Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage, véranda...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas boucher les aérations de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr
Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

# Les associations des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves du Val d'Hermone (école maternelle) et l'Association Sportive scolaire de Vailly (élémentaire) ont pour mission de financer les divers projets et sorties menés par les classes et leurs enseignants.

En maternelle, des cycles sportifs vont être reconduits pour les GS : ski de fond et natation. Avant les vacances de Noël, l'ensemble des élèves a assisté au spectacle "Saperlipopette". Des trottinettes et des vélos ont été achetés. D'autres sorties en cours de réflexion seront financées au printemps.

A l'élémentaire sont prévus des séances de natation, une sortie raquettes, des spectacles à la MAL. Un intervenant viendra en classe pour un projet danse avec les CP. Les élèves du CP au CE2 participeront au projet "Un berger dans mon école". La classe de CM1-CM2 partira au printemps en classe de mer.

Les deux associations ne ménagent pas leurs efforts pour organiser diverses manifestations tout au long de l'année. Anciens comme nouveaux parents, n'hésitez pas à prendre contact avec les membres du bureau. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !



*APE de l'école élémentaire*



*Goûter d'Halloween*

| APE Val d'Hermone | Association Sportive scolaire Vailly |
|---|---|
| Camille Morelli, présidente | Virginie Dussaud, présidente |
| Sophie Chatelain,Nathalie Fukao, Annette Kolmondin, Anne Labiau, Nicolas Matysiak, membres du bureau | Béatrice Baroud-Martin, Céline Chrétien, Sana Hemaissia, Nathanaelle Scarabello, Anne Trabichet, membres du bureau |

Les membres des APE et les parents d'élèves vous remercient chaleureusement pour votre participation aux actions menées et vous donnent rendez-vous pour cette nouvelle année scolaire...



*Kermesse de l'école maternelle*



*Loto des enfants*

| ACTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 | |
|---|---|
| **APE Val d'Hermone** | **Association Sportive scolaire Vailly** |
| - Vente de gâteaux à la foire de la St Michel<br>- Fête d'Halloween<br>- Loto des enfants en novembre<br>- Vente de chocolats de Noël<br>- Marché de Noël<br>- Tombola de Pâques<br>- Kermesse de fin d'année | - Vente de fleurs à la Toussaint et au printemps<br>- Loto le 4 février 2017<br>- Ventes de gâteaux<br>- Vente de mugs pour la fête des mères<br>- Kermesse de fin d'année |




Vous avez besoin d'étiquettes thermo-collantes pour marquer les vêtements et le matériel de classe de vos enfants, mais aussi vos confitures, conserves, bagages... Commander sur le site A-qui-S.fr et enregistrer le code VAI0882. Vous bénéficierez d'une réduction de 5% et le site versera 15% du montant de votre commande à l'APE du Val d'Hermone.

# Tradition : la batteuse

*La batteuse des familles du chef-lieu dans les années 1930*



A la fin du mois de septembre, le "ronron" de la batteuse s'est fait entendre au cœur du Chef-Lieu. Retour sur une tradition issue d'un passé pas si lointain :

La batteuse était destinée à battre les céréales récoltées par les paysans afin d'en extraire les grains pour nourrir le bétail, en faire de la farine ou tout simplement les vendre. Cette machine était rarement la propriété d'une seule personne car son prix était relativement inaccessible pour un seul cultivateur, d'autant que son utilisation se limitait à deux mois maximum dans l'année. C'est pourquoi, bien souvent, les fermiers d'un village se regroupaient en syndicat pour cet achat.

Dans les années 1930, c'est le cas à Vailly où, certaines familles se sont associées pour acheter cette machine qui circulait de fermes en fermes.

Dans notre village, on battait principalement le blé, l'orge ou l'avoine. Chacun recevait, comme tout autre, la visite de la batteuse, en vertu des conventions du syndicat, quelle que soit l'importance de sa récolte ou de son éloignement géographique.

Il était préférable de laisser reposer sa récolte un certain temps entre la moisson et le battage car la plante avait le temps de sécher, produisant alors une très légère fermentation bénéfique pour le grain. Insuffisamment sèches, les céréales donnaient un grain mou qui se travaillait difficilement. Une fois installée et le moteur mis en route, la batteuse pouvait commencer son travail. En haut de la machine se trouvait le mécanicien qui engrenait les *bouessottes* (gerbes de céréales) dans le batteur. Il était assisté par deux hommes qui se trouvaient près de lui et qui détachaient au fur et à mesure les liens en pailles d'avoine ou en osier. Ces *bouessottes* étaient envoyés à l'aide d'une fourche par une quatrième personnes située en contre-bas, sur un char ou devant la grange.

On commençait généralement par l'orge qui, une fois insérée, passait dans l'ébarbeur qui la débarrassait de ses barbes. Les épis en traversant l'appareil étaient ensuite battus mécaniquement. Le grain ainsi détaché tombait à travers un *crible* (tamis) afin de le séparer des tiges qui, poussées vers l'arrière, allaient constituer la paille.

Le grain battu était donc recueilli dans des *brindes* (hottes en fer munie de bretelles) et transporté directement jusqu'au grenier si celui-ci était suffisamment proche ou, dans le cas contraire, versé et conditionné dans des sacs placés à l'arrière de la batteuse. On ne mesurait pas la production de grains en kg car le poids variait suivant l'espèce céréalière et la qualité de la graine. Une brinde pleine de blé, par exemple, pesait environ 60 kg pour 40 kg seulement avec de l'avoine ou de l'orge. On comptait donc le nombre de *brindes* que l'on avait remplies, ce qui était plus simple et évitait toute confusion.

Toute cette agitation se faisait dans un épais nuage de poussière que la sueur faisait coller à la peau et qui desséchait la gorge... Aussi, la chaleur aidant, la *mauda* (le cidre) permettait de supporter ce désagrément. Et à chaque arrêt de la machine, lorsqu'il fallait par exemple travailler



une autre céréale et donc changer les *cribles*, la maîtresse de maison apportait quelques *r'zules* (rissoles) et autres merveilles afin de redonner du courage aux travailleurs.

Le plus mauvais poste était celui dont le travail consistait à évacuer la *peufe* (poussière) tombée à terre. Pour cela, on utilisait des *palsons* appelés aussi *canavé* ou *lani* : grande toile carrée muni d'une *manoille* (anse) dans chaque coin. On mettait la poussière dans le *palson*, on rabattait les quatre coins en les nouant ensemble et deux hommes transportaient le tout à l'étable pour en faire de la litière. Ce travail ne faisait pas d'envieux évidemment, sans compter que parfois, des garnements qui tournaient autour de la machine et qui n'étaient jamais à court de plaisanteries, ne manquaient pas d'expédier une grosse pierre dans la poussière au moment où l'homme se baissait pour nouer le palson.

Malgré ce dur labeur, cette journée était un jour de fête car les gens du hameau, comme dans beaucoup d'autres occasions, s'entraidaient pour battre. Ils suivaient la batteuse d'une ferme à l'autre où l'on se retrouvait tous autour d'une bonne table bien garnie.

*La batteuse du chef-lieu à l'automne 2016*



# Vailly... on en a parlé

Petit clin d'œil à des habitants de Vailly qui ont fait briller en 2016 le nom de notre petit village à un niveau national ! Bravo et merci à eux !



## LE MOULIN DE LÉRÉ

A peine plus d'un an après leur arrivée au moulin de Léré, Irene et Frédéric ont vu leur travail récompensé par l'attribution d'une assiette Michelin. Ce nouveau symbole dans le guide 2016 distingue ainsi les restaurants proposant une cuisine de qualité. On ne pouvait leur souhaiter mieux comme cadeau d'anniversaire !

Guide MICHELIN 2016

Au coeur de la vallée du Brevon, cet ancien moulin du 17es., tout de pierre et de bois, abrite un restaurant cosy de style montagnard. L'assiette donne la priorité à la fraîcheur, autour d'une délicieuse cuisine du marché. Cinq chambres de charme permettent de prolonger cette escale bucolique. Accueil très agréable.

**Le mot de l'inspecteur**

Assiette MICHELIN : une cuisine de qualité.

Standing simple. Nos plus belles adresses.









Chaque mois depuis septembre, Fréderic et Irene proposent un cours de cuisine dans lesquels ils vous révèlent trucs et astuces pour apporter nouveauté et originalité à vos repas.
Informations/inscriptions au 04 50 73 61 83
ou contact@moulindelere.com.

## L'EXPLOITATION DE JEAN-RÉMI CHEVALLET

Dans le cadre de sa collaboration avec le restaurant de "La Chamade" à Morzine, l'équipe de l'émission "Goûter-voir" d'Odile Mattei sur France 3 est venue filmer Jean-Rémi Chevallet sur son exploitation, l'occasion pour lui d'expliquer les spécificités de son travail d'éleveur de montagne.






## FLORENT CHARLES-MANGEON, "MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE"

Après avoir obtenu son BTS Charpentes, Florent Charles-Mangeon a souhaité compléter ses connaissances par la pratique en s'inscrivant à un CAP encadré par les compagnons de France. C'est au sein de cette formation qu'il s'est inscrit au concours "Un des meilleurs apprentis de France" dont le sujet cette année était la réalisation d'une comble à la Mansart. Après en avoir conçu les dessins, Florent a pu présenter sa maquette au jury régional, première étape de l'épreuve puisqu'en obtenant la médaille d'or, il a été sélectionné pour le niveau national. C'est à la Sorbonne qu'il s'est vu remettre une deuxième médaille d'or, remportant avec six autre lauréats le titre de meilleur apprenti de France. Nous lui souhaitons un bel avenir professionnel dans lequel il pourra continuer à exercer tout son talent !





# Les événements




## L'agenda des manifestations 2017

### Premier semestre

| | |
|---|---|
| 14 janvier | **Vœux de la municipalité** à la salle polyvalente à 19h. |
| 23 janvier | **Don du sang** à la salle des fêtes de Bellevaux de 17h à 19h30. |
| 4 février | **Loto de l'Association sportive scolaire** à la salle polyvalente de Vailly. Renseignements sur apevailly74.over-blog.com |
| 25 février | Dès 18h, **soirée déguisée** pour petits et grands organisée par le Comité des fêtes de Vailly à la salle polyvalente. Ambiance musicale et karaoké. |
| 25 mars | A Hirmentaz, **course de ski alpinisme " les 80 minutes Chrono"** au profit de l'association "IHOP" pour la lutte contre le cancer. |
| 17 avril | **Chasse aux œufs** dans le Chef-Lieu organisée par l'association Attitud'Altitude. |
| 29 - 30 avril | **Vogue de la Saint Georges** organisée par l'Union Instrumentale |
| 13 mai | **Vente de fleurs de printemps** sur commande organisée par l'Association sportive scolaire devant le garage communal. Des bons de commande sont disponibles auprès des membres de l'association. |
| 20 et 21 mai (à confirmer) | Dans le cadre des journées européennes des moulins et du patrimoine meunier, **visite du Moulin de Léré.** Infos : 04 50 73 82 05 |
| 22 mai | **Don du sang** à la salle des fêtes de Bellevaux de 17 h à 19 h 30. |
| Juin (date à définir) | **Emmontagnée** et repas à l'alpage du Sciard. |
| Juin (date à définir) | **Kermesse de fin d'année** de l'école élémentaire. |
| Juin (date à définir) | **Journée d'entretien des sentiers de la commune.** |
| 3 juin | **Gala de fin d'année de la MJC du Brevon** à la salle des fêtes de Bellevaux. |
| 4 juin | **Trails de la vallée du Brevon.** Renseignement sur trailsdelavalleedubrevon.weebly.com |
| 17 juin | **Kermesse** de fin d'année à l'école maternelle intercommunale du Val d'Hermone. |
| Fin juin (date à définir) | **Fête de la musique** dans un hameau de la commune avec l'Union Instrumentale de Vailly. |

# Les événements




Tous les 1er mercredis du mois **"Et si on jouait"**
de 15 h à 18 h jusqu'en août - Salle des associations.

## Second semestre

| | |
|---|---|
| Juillet - août (à confirmer) | **Visite des Moulins de la Vallée du Brevon.** Venez découvrir le moulin à huile d'Anatole à Lullin et le moulin à farine de Léré à Vailly. RDV à l'Office de Tourisme des Alpes du Léman - Bureau de Lullin. |
| Du 15 juillet au 19 août | **Visite du parc nordique et de ses chiens de traîneaux** tous les mercredis de 17 h 30 à 19 h 30. Traîneaux Passion - Parc Nordique Les Plagnes - Tél. 04 50 73 76 05. |
| 14 juillet | **Fête Nationale** avec concert de l'Union Instrumentale, vin d'honneur et bal populaire dans la cour de l'école. |
| 15 - 16 juillet | **Fête de l'alpage** à la Buchille. |
| Août (date à définir) | **Stage de vannerie** animé par Suzanne Nazaire à la salle polyvalente. Renseignements et inscriptions au 06 42 35 48 70. |
| 7 août | **Don du sang** à la salle des fêtes de Bellevaux de 17 h à 19 h 30. |
| 15 août | **Pèlerinage** à Notre-Dame d'Hermone. |
| 27 août | **Concours de pétanque** au profit du Téléthon organisé par le Comité des fêtes (à Vailly ou à Reyvroz en fonction des travaux sur le secteur du Quart Charrière) |
| 2 septembre | **Forum des associations** organisé par la MJC du Brevon à la salle des fêtes de Bellevaux. |
| Fin octobre | **Vente de fleurs** pour la Toussaint organisée par l'Association sportive scolaire. |
| 11 novembre | **Commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale.** |
| 25 novembre | **Marché d'avent Noël** à la salle polyvalente organisé par l'association Attitud'Altitude. |
| 26 novembre | **Sainte Cécile** de l'Union Instrumentale |
| 6 décembre | **Distribution de papillotes** en chiens de traîneaux entre Reyvroz, Vailly et Lullin organisée par Hermones animations. |
| 23 décembre | **Passage du Père Noël** dans un hameau de la commune. |
| 1er janvier 2018 | **Soupe à l'oignon du nouvel an** offerte par le Comité des fêtes. |

# A la découverte de la forêt ivre

FORÊT IVRE

## Découvrez le sentier de la forêt domaniale du Brevon en vous initiant au dessin



En famille ou entre amis, venez-vous initier au croquis nature. Profitez des trucs et astuces du randocroqueur pour apprendre à dessiner de nombreux paysages. Cette initiation vous permettra d'observer d'un autre œil les cours d'eau de montagne, leur dynamique, et les aménagements réalisés pour contrer les glissements de terrain.

**Temps de parcours :**
45 min hors croquis.
**Distance du parcours :**
1,5 Km Aller-Retour.
**Suggestions de matériel :**

- crayons (HB, 4B)
- aquarelle
- gouache
- feutres fins et indélébiles
- carnet de croquis A4 ou A5 (min. 120 grs)

Bonnes chaussures conseillées.

**Suivez le balisage :**

RandoCroquis sentier

**Retrouvez d'autres sentiers sur :**
**www.randocroquis.com**
**et www.onf.fr**

sentiers RandoCroquis

Office National des Forêts

